

Roissy, le 7 décembre 2009

Monsieur Graff
Président Directeur Général
Aéroports de Paris
291, Bd Raspail
Paris

Monsieur le Président,

A différentes reprises, je suis intervenu pour tenter de vous convaincre que la sous-traitance était dans différents cas en contradiction structurelle avec votre volonté, que je partage, d'améliorer la satisfaction client, et, de façon générale, l'image de marque de notre entreprise et de notre groupe. Comme vous le savez, la sous-traitance, notamment en cascade, peut-être source de dilution de la responsabilité des intervenants, mais, au bout du bout, c'est de façon quasi systématique que le donneur d'ordre est montré du doigt.

Je constate que la réactivité, la qualité de service, le contrôle des formations et qualifications des personnels ne sauraient être comparables à ce qui est fait en interne. C'est pourquoi, de façon générale, certaines entreprises, opérant dans les mêmes domaines que nous, ont décidé d'opter pour de « l'insourcing », afin d'améliorer la satisfaction client, (réactivité, qualité, reporting, contrôle interne).

Sur le plan économique, il n'est pas pertinent, de mon point de vue, de continuer de faire baisser systématiquement les effectifs d'ADP tout en augmentant, de façon symétrique, les coûts des achats et de la sous-traitance. A ce sujet, vous avez probablement noté que je ne suis pas le seul administrateur représentant le personnel à privilégier systématiquement les marchés passés de gré à gré avec nos filiales, pour des raisons économiques et sociales.

Récemment, vous m'avez fait comprendre qu'aucun cas concret et précis ne vous avait été cité concernant l'intérêt de l'entreprise à s'engager dans un processus « d'insourcing ».

C'est donc avec plaisir que je vous sou mets la problématique des ateliers PAXBAG de CDG A B C et D. La Direction de l'U.O concernée, à juste titre, a estimé que les chefs de quart et les ateliers avaient toutes les compétences pour reprendre l'activité de dépannage du traitement bagages des terminaux B et D pendant la journée, aujourd'hui sous-traitée à l'entreprise Venderland.

Les techniciens des ateliers, comme les chefs de quart qui reprennent la main en dehors des horaires administratifs, étaient d'accord sur le principe, mais n'acceptaient que si les effectifs étaient recalibrés par le pourvoi de deux postes manquants. Selon mes informations, (voir P.J), les agents étaient prêts à accepter de faire face à une augmentation de la charge de travail de l'ordre de 30% avec un effectif supplémentaire.

Le refus de pourvoir ce poste, prétexté par la décision globale de ne pas recruter, a abouti au refus légitime des agents d'absorber la charge de travail et le maintien du marché de sous-traitance. Selon mes informations, même si je n'ai pas été ampliatrice du marché, il concerne quatre techniciens, et, sous toutes réserves, pour un montant de 250 000 euros par an. Même si les agents d'ADP ont un coût salarial peut-être supérieur, à ceux de la sous-traitance, ce qui reste à prouver, je doute fort qu'un effectif de technicien supplémentaire ait un coût supérieur...

Cet exemple n'est bien entendu pas exhaustif puisque de nombreuses activités, hier assurées par du personnel ADP, ont été en catimini reléguées à la sous-traitance, notamment les missions des agents d'intervention d'aérogares dont la fonction a été supprimée. De fait, les détritrus au regard de la fréquentation assidue des SDF dans nos aérogares de CDG2 sont visibles en permanence.

J'estime, pour ma part, que si la stabilité des montants relatifs aux frais de personnels est un impératif, il convient d'apporter les correctifs pour éviter que de façon systémique, les sommes affectées aux achats et à la sous-traitance vampirisent la masse salariale.

En espérant que vous comprendrez l'importance que j'accorde à cette question, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Serge Gentili,
Administrateur représentant le personnel,
Parrainé par la CGT-FO